

RÈGLEMENT BT 2022

Les Boucles Tourquennoises se dérouleront le 16/10/2022 de 9 h 00 à 12 h 30. La manifestation sportive est organisée par l'UST athlétisme « Les Boucles Tourquennoises », appliquant la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme pour les courses running, Trails et randonnées pédestres.

Article 1- PROGRAMME

9 h 00 / 9 h 35 : Courses scolaires

- Élèves scolarisés dans toutes les écoles de Tourcoing de 2011, 2012 et 2013).
- Circuit de 1 km : <https://www.openrunner.com/route-details/10527030>
- **Départ** : Place Charles et Albert Roussel, face au n°24
- **Arrivée** : Place de la République, à hauteur de la gare routière
- **Gratuit**, inscription auprès des éducateurs sportifs de la ville, sans certificat médical, sans classement.
- Participation au challenge du nombre qui s'effectuera au meilleur pourcentage total des arrivants par rapport à l'effectif officiel de chaque établissement scolaire :
2 groupes (écoles de moins de 90 élèves et de plus de 90 élèves).
Les 5 premiers établissements recevront des bons d'achat Décathlon.

Programme détaillé :

- 9 h 00 : **course 1** garçons de 2011 et 2012
- 9 h 08 : **course 2** filles de 2011 et 2012
- 9 h 16 : **course 3** garçons de 2013
- 9 h 24 : **course 4** filles de 2013

9 h 35 : Course 5 pour les benjamins/benjamines

Course chronométrée avec classement

Sportifs nés en 2011/2010 – voir conditions d'inscription à l'article 2.

Circuit de 2 286 m : <https://www.openrunner.com/route-details/13735252>

Départ : Place de la République face au restaurant J&J Sushi et Le Café de Paris

Arrivée : Place de la République à hauteur de la gare routière

Tarif : 2 €

10 h 15 : 5 km et 10 km (Voir conditions de participation à l'article 2)

Courses chronométrées avec classement

Départ : Place de la République
face au restaurant J&J Sushi et Le Café de Paris

Course 6 : 5 km (1 boucle), chronométrée

Tarif : 8 €

Course 7 : 10 km à label régional (2 boucles),
mesurée, chronométrée, qualificative pour les
championnats de France 2024

Tarif : 10 €



Parcours : <https://www.openrunner.com/route-details/10038841>

<https://www.openrunner.com/route-details/10038976>

11 h 15 : course 8 - Balade des familles à allure libre

Départ : Place Charles et Albert Roussel, face au n°24

Arrivée : Place de la République, à hauteur de la gare routière

Parcours : <https://www.openrunner.com/route-details/13819782>

> Ouverte à tous, non chronométrée, pas de classement (pas besoin de certificat médical).

- Participation au challenge du nombre

Les 3 premiers établissements recevront des bons d'achat Décathlon.

Tarif : 3 € dont 2 € reversés à une association

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION aux courses

1/ Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront :

- par courrier : bulletin d'inscription à remplir et à retourner avant le 11 octobre 2022 à :

ATHLÉTISME
Boucles Tourquennoises
559, rue de Gand
59200 Tourcoing

Chèque à libeller à l'ordre de « UST Athlétisme Les Boucles Tourquennoises »

- par internet : engagement en ligne à partir du site internet en cliquant sur l'onglet

« inscription » ou en cliquant sur le lien : <https://www.njuko.net/boucléstourcoing2022> .

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé.

Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Attention ! Inscriptions en ligne jusqu'au jeudi 13 octobre 23h59'.

Pas d'inscription sur place le jour de la course.

2/ Catégories d'âges pour les courses chronométrées

Course 5 : benjamins, enfants nés en 2010 et 2011

Course 6 : 5 km à partir des minimes (nés en 2009 et avant)

Course 7 : 10 km à partir des cadets (nés en 2007 et avant).

Catégories d'âge période saison 2022/2023 du
1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Catégories	Code	Année de naissance
Baby	BA	2018/2017
Eveils Athlé	EA	2016/2015/2014
Poussins(es)	PO	2013/2012
Benjamins(es)	BE	2011/2010
Minimes	MI	2009/2008
Cadets(tes)	CA	2007/2006
Juniors	JU	2005/2004
Espoirs	ES	2003/2002/2001
Séniors	SE	2000/1999
Masters	M0	1988 à 1984
	M1	1983 à 1979
	M2	1978 à 1974

3/ Certificat médical ou licence pour les courses 5/6/7

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention, les autres licences délivrées par la F.F.A (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSPN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- soit pour les mineurs d'un questionnaire rempli par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par un arrêté conjoint du ministre de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues à produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

4) Droits d'inscription

Course 5 (benjamins) : 2 €

Course 6 * (5 km) : 8 €

Course 7 * (10 km) : 10 €

Course 8 (balade des familles) : 3 € dont 2 € reversés à une association

* Un tee-shirt Bodycross sera offert à tous les coureurs

+ frites et une boisson **si les conditions sanitaires le permettent.**

5) Athlètes handisport

Les athlètes Handisport partiront derrière (voir réglementation FFA).

Les athlètes en fauteuil et les joëlettes sont acceptés, sauf ceux de type « handibyke » considérés comme cyclistes par la fédération handisport.

Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Le nombre d'accompagnateurs est limité à 6.

Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette.

Participation des athlètes Déficiants Visuels

L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables. Le guide doit être identifié comme tel.

6) Retrait des dossards

En raison des travaux réalisés au Complexe sportif Léo Lagrange, le lieu de remise des dossards change cette année. Ce lieu sera précisé ultérieurement.

Dates de retrait des dossards :

- le samedi 15 octobre 2022 de 14 h00 à 18 h 00
- le dimanche 16 octobre à partir de 8h00

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition. Le port du masque pourrait être demandé en fonction des règles sanitaires à la date de la manifestation.

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence.

Cessation de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié

Le port du dossard est obligatoire pendant la totalité de la compétition. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles.

7) Limite d'horaire

Le temps maximum alloué pour la course est de 1 h 20.

Passé ce délai le dossard (ou la puce) sera retiré par un membre de l'organisation .

Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

8) Rétraction

L'absence de participation ou d'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnité ou remboursement.

9) Sécurité

La sécurité est assurée par la Protection Civile du Nord, la Police nationale, la Police municipale, Adenord.

Les éventuelles évacuations des blessés ou malades sont assurées par la Protection Civile ou les services publics de secours, sous décision médicale du SAMU.

Les accompagnateurs, vélos, voitures ne seront pas admis sur le parcours.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours.

L'ensemble du parcours sera surveillé par des commissaires de course ainsi que par la Police.

Le parcours sera fermé à la circulation.

Article 3 - JURY

- La compétition se déroule suivant les règles de la Fédération Française d'Athlétisme
- Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge officiel désigné par la FFA .
Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel.

Article 4 – CHRONOMÉTRAGE

Chronométrage temps réel.

Les classements individuels et par équipes seront effectués sur le temps officiel.
Le temps réel est pris en compte pour la gestion des bilans, des points clubs, des qualifications aux Championnats de France.

Le chronométrage est assuré par une puce intégrée au dossard. Il est nécessaire d'épingler correctement le dossard comme indiqué afin de ne pas entraîner un dysfonctionnement du transducteur.

Article 5 - RAVITAILLEMENT ET COLLECTE DES DECHETS

- Ravitaillement en eau devant le centre nautique Tourcoing les Bains
- Ravitaillement à l'arrivée
- Des **zones de propreté** seront mises en place au niveau des zones de ravitaillement et sur le village d'arrivée.

Durant la course, tout athlète doit respecter ces zones de propreté sous peine d'être disqualifié.

Article 6 - CONSIGNES

Une consigne sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Article 7 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la GMF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence . Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 8 - SECOURS

L'assistance médicale est confiée à la Protection Civile du Nord dont le stand sera placé sur le village d'arrivée.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Article 9 - RESULTATS ET RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site de la ligue ainsi que sur le site de la course dès que possible.

Les primes* et les bons d'achat seront envoyés par chèque au domicile du concurrent dans un délai de 15 jours.

**Possibilité de verser la prime par virement sur demande.*

Course 5 (Benjamins) : lot au premier et première de la course.

Course 6 (5 km)

Coupe ou trophée au premier H/F au scratch.

Primes aux 3 premiers/premières :

5 km	1er	2e	3e
Scratch Homme	100	80	60
Scratch Femme	100	80	60

Course 7 (10 km)

Une coupe ou trophée sera remis au premier de chaque catégorie.

Des primes seront remises aux 8 premiers hommes et aux 8 premières femmes au scratch, ainsi qu'aux 3 premiers régionaux hommes et femmes.

Des bons d'achat seront remis aux 3 premiers Masters hommes et femmes.

10 km	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e
Scratch Homme	200	150	120	100	80	70	60	50
Scratch Femme	200	150	120	100	80	70	60	50
Régional Homme	100	80	60					
Régional Femme	100	80	60					
Masters hommes et femmes	Bons d'achat							

Article 10 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 11 - DROIT A L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 12 – PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

Article 13 - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre .

L'inscription sera reportée à l'année suivante.

Article 14 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet.

Article 15 - ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT

En fonction de l'évolution des règles sanitaires, ce règlement est à ce jour susceptible d'être modifié.